



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-49986>

Département(s) de publication : **81**

Annonce n° **25-49986**

Reference de l'avis initial : Annonce n° **25-49144**, mise en ligne sur le site www.boamp.fr le 30/04/2025

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'acheteur Public : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

À l'attention de : MME FREDERIQUE OLIVER

Adresse : Hôtel de ville d'Albi, 81000 ALBI

Coordonnées :

Courriel : Marchespublics@grand-albigeois.fr

Adresse internet : <https://www.grand-albigeois.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : La concession porte sur : - 142 abris voyageurs avec une marge en plus et en moins de 10% - 300 poteaux d'arrêt avec une marge en plus et en moins de 10% Ces abris voyageurs et poteaux sont destinés aux usagers des lignes régulières des transports urbains et périurbains. Ils se situent notamment sur les communes d'Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Castelnau-de-Lévis, Fréjairolles, Le Séquestre, Lescure d'Albigeois, Marssac, Puygouzon, Saint-Juéry et Terssac. Parmi les abris : - 107 seront remis par l'Agglomération au titulaire en début du contrat. Ces abris ne seront donc pas à remplacer mais deviendront propriété du titulaire et feront l'objet d'une rénovation - 35 abris seront à remplacer dès le début du contrat

CPV - Objet principal : 34928400

Lieu d'exécution :

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Territoire du grand albigeois, 81000 Albi

Code NUTS : FRJ27

Section 3 - Motif(s) de l'annulation

ERREUR FORMULAIRE

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/05/2025